|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | ENEST.D3 |
| Numéro de poste Sysper: | 424173 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Wolfgang NOZAR  4ème trimestre 2025  2 ans  Bruxelles  Luxembourg  Autre: |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 27-10-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La direction D a pour mission de coordonner les ressources et l’expertise de la DG ENEST et des services de la Commission en vue de soutenir les programmes de réforme de l’Ukraine, la coordination de l’aide d’urgence et de la reconstruction et la mise en œuvre de l’accord d’association UE-Ukraine, y compris l’organisation du rapprochement de la législation ukrainienne avec celle de l’UE, ainsi que la mise en œuvre de la facilité pour l’Ukraine.

L’objectif général de l’unité D.3 est de soutenir les réformes dans les domaines de l’état de droit et des droits fondamentaux, de l’administration publique et des institutions démocratiques en Ukraine, y compris les mécanismes de protection des intérêts financiers de l’Union; définir la conditionnalité politique en ce qui concerne les questions juridiques, de gouvernance et de lutte contre la corruption qui constitueront la base du futur soutien financier, ainsi que gérer l’assistance financière (aspects procéduraux).

**Présentation du poste (nous proposons)**

Un(e) chargé(e) de mission qui contribuera à la définition, à la coordination et à la mise en œuvre des politiques de l’UE concernant les relations bilatérales entre l’UE et l’Ukraine dans les domaines des politiques relatives à l’état de droit, afin de faire avancer le processus d’intégration de l’Ukraine à l’UE.

Responsabilités principales:

• Soutenir le dialogue politique avec tous les ministères, agences, donateurs et autres parties prenantes concernés dans tous les domaines de préoccupation. Entretenir des contacts fructueux et efficaces avec les autorités et institutions nationales avec les représentants des missions diplomatiques des États membres, avec les représentants des organisations internationales et des institutions financières et avec les organisations de la société civile.

• Suivre la situation et les progrès réalisés dans des domaines spécifiques de l’état de droit. Rédiger et mettre à jour des rapports d’analyse complets, des rapports annuels sur le paquet élargissement, des rapports de synthèse et/ou des notes d’information.

• Contribuer à l’évaluation des indicateurs du plan pour l’Ukraine dans les domaines pertinents des fondamentaux.

• Coordonner et/ou contribuer à la cohérence des nouvelles activités d’élaboration des politiques en Ukraine et/ou de leur mise en œuvre avec les objectifs et priorités politiques de la Commission.

• Le poste est basé à Bruxelles. Des déplacements occasionnels à Kiev pourraient être envisagés si la situation en matière de sécurité le permet.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Master/doctorat en droit, relations internationales ou domaines connexes.

Au moins 3 ans d’expérience professionnelle pertinente, idéalement dans une institution publique.

Une connaissance des questions pertinentes relatives à l’état de droit serait un atout; telles que les institutions judiciaires, la réforme du secteur de la justice, la lutte contre la corruption, la criminalité organisée, les services répressifs, la migration, l’asile, la politique des visas et les frontières extérieures.

D’excellentes capacités de communication orale et écrite sont nécessaires en anglais. Aptitude à communiquer clairement sur des sujets complexes, y compris avec des non-experts dans ce domaine.

**Critères d’éligibilité**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C (2008) 6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devez remplir les critères d’admission suivants à **la date de début** du détachement:

* Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans l’exercice de fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions AD.
* Ancienneté: avoir travaillé pendant au moins une année complète (12 mois) auprès de votre employeur actuel dans un cadre statutaire ou contractuel.
* Travaille chez: être une administration nationale, régionale ou locale ou une organisation publique intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation spécifique, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (par exemple, agence ou institut de régulation), d’une université ou d’un institut de recherche indépendant;
* Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’END d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d’une langue de l’Union nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission européenne **n’accepte que les candidatures soumises par l’intermédiaire de la représentation permanente/mission diplomatique auprès de l’UE de votre pays, du secrétariat de l’AELE ou du ou des canaux auxquels elle a expressément consenti.** Les candidatures transmises directement par vous ou votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez rédiger votre CV en anglais, en français ou en allemand en utilisant le modèle de **CV Europass** [[(créer votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/en/create-europass-cv)](http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae)). Il doit mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas joindre d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées conformément au règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil[[1]](#footnote-1). Cela vaut en particulier pour la confidentialité et la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) no 45/2001 et la décision no 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)